

SOMMAIRE

1- Contexte	page 2
2- Objectifs et principes généraux	page 3
3- Fonctionnement adapté au risque sanitaire COVID 19	page 4
- Accueil	page 4
- Circulation / gestion des flux	page 4
- Aménagement des salles de classe	page 5
- Récréations	page 6
- Restauration	page 6
- Activités péri scolaires / Temps péri scolaires	page 7
- Nettoyage et désinfection des locaux	page 8
- Dépistage précoce	page 8
- Télétravail	page 8
- Limitation du nombre de participants aux réunions	page 9
- Ventilation des locaux / taux ce CO2	page 9

Les modifications ou ajouts depuis la dernière version du protocole sont en vert.

1- CONTEXTE

Le protocole applicable au moment de la rentrée scolaire 2020 / 2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) le 7 juillet 2020. Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020. **Il intègre également les évolutions rendues nécessaires par l'évolution du contexte épidémique en janvier 2021 qui s'appliquent à compter du 1^{er} février.**

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe.

2- OBJECTIFS ET PRINCIPES GENERAUX

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel : ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

- Maintien des règles de distanciation
- Application des gestes barrière : les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.
- **Port du masque : Il est obligatoire pour tous les élèves du CP à la terminale et tous les adultes en classe, lors des déplacements, en salle des professeurs et tous les autres lieux. Seuls les élèves de maternelle ne porteront pas de masque. Seuls les masques chirurgicaux ou de catégorie 1 sont portés (les masques « fait-maison » sont proscrits).**
- Lavage des mains :
 - Privilégier le lavage des mains à l'eau + savon + essuie-main jetable.
 - Au total 140 points de distributions de gel hydroalcoolique ont été installés : dans les salles de classe, les restaurants, les études et aux entrées de l'établissement.

Tous les personnels sont dotés de deux masques fournis par l'établissement.

Communication et affichage dans différents lieux.

Evaluation régulière des dispositifs mis en place.

3- FONCTIONNEMENT ADAPTE AU RISQUE SANITAIRE COVID-19

ACCUEIL

Port du masque OBLIGATOIRE pour tous les adultes dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement (et pour les élèves à partir du CP : les familles doivent prévoir le masque pour leur enfant, 2 par jour pour les élèves qui restent la journée complète). Il s'agit d'une mesure complémentaire aux gestes barrière.

- Rendez-vous parents / profs possible en présentiel mais privilégier le téléphone, le distanciel.
- Installation de vitres en plexiglas aux deux postes d'accueil et au secrétariat de Direction du Primaire.

CIRCULATION / GESTION DES FLUX

- La priorité sera donnée à une limitation des flux d'élèves. Tous les déplacements devront se faire sur le côté droit.
- Maintien dans la mesure du possible des portes ouvertes.
- Tous les élèves du CP à la terminale doivent porter le masque dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements
- Communication aux familles et aux élèves sur le respect des horaires pour les entrées afin d'éviter les engorgements aux entrées.
- Mise en place de barrières pour canaliser les sorties des élèves avenue St Exupéry afin d'éviter les attroupements (Prêt de la ville de Villefranche).

3- FONCTIONNEMENT ADAPTE AU RISQUE SANITAIRE COVID-19

AMENAGEMENT DES SALLES DE CLASSE ET GYMNASÉ

- Dans toutes les salles : un flacon de gel hydroalcoolique pour le nettoyage des mains. Les bureaux individuels des élèves sont espacés.
- Dans les salles spécialisées (Arts plastiques, technologie, laboratoires) : flacon de lotion hydroalcoolique avec des mouchoirs en papier à usage unique pour la désinfection du matériel spécifique.
- Port du masque pour tous les élèves du CP à la terminale en classe.
Si les conditions météorologiques le permettent, possibilité de faire cours dans le parc (avec le respect des distanciations et port du masque).
- L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes), à la fin de chaque cours et pendant le nettoyage des locaux.
Cours en laissant la porte de la classe ouverte dans la mesure du possible.
- Utilisation du matériel collectif extérieur autorisé jusqu'à 13h30 en primaire uniquement. Pour le matériel collectif partagé au sein d'une même classe : rotation des livres du CDI et des matériels collectifs (toutes les 24 heures).
- CDI : Gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie.
- Concernant les activités physiques et sportives, elles ne peuvent plus se dérouler en milieu fermé, c'est donc la raison pour laquelle nous devons suspendre les activités telles que le yoga, la boxe, le step, la GRS, le tennis de table, la natation, la gymnastique.

Les cours d'EPS sont en revanche maintenus : les enseignants adapteront les activités afin que la pratique puisse se dérouler en extérieur. Pour faciliter l'organisation nous demandons, dans la mesure du possible à ce que les élèves arrivent en tenue de sport afin de limiter le nombre d'élèves dans les vestiaires même si le changement de tenue dans les vestiaires est déjà organisé par groupe.

RECREATIONS

- Echelonnement des temps de récréation pour les maternelles et primaires.
- Zones de récréations définies selon les niveaux de classes au collège et au lycée.
- Entrée et sortie des élèves de la classe en maintenant la distanciation sociale.
- Incitation des élèves à descendre dans les zones prévues pour les récréations, pour ne pas rester dans les couloirs.
- Accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs non autorisés sauf en primaire jusqu'à 13h30.
- Lavage des mains aux différents points d'eau en début et fin de récréation et à défaut : gel hydroalcoolique.
- Au lycée les distributeurs de café et chocolat sont supprimés : accueil au restaurant du lycée qui permet aux lycéens de s'asseoir à plus d'un mètre de distance pour déguster un chocolat ou un café préparés et servis par le personnel de cuisine supprimé.

RESTAURATION

- Petit déjeuner à partir de 7h30 les matins sur inscription préalable.
- Restauration pour les élèves :
- Débarrassage par les élèves par table puis lavage de mains puis port du masque dès la sortie du restaurant.
 - Les piques niques restent interdits pour des raisons d'hygiène.
- Restauration des lycéens à compter du 09/11** : déjeuner une place sur 2 garantissant au minimum 1 mètre de distance entre les lycéens à partir de 11h10 et selon des horaires précis définis en fonction des emplois du temps.
- Restauration pour les adultes : dans les salles de restaurants dédiées (une place sur deux habituelle. Gel à l'entrée avant prise de plateau. Pique niques autorisés en salle des professeurs et personnels dans l'espace prévu sur inscription. Possibilité d'apporter son repas et de le prendre dans les salles de restauration.
- Déjeuner par classe pour tous les élèves et par zone déterminées à l'intérieur des restaurants.
 - Le pain et l'eau : désinfection au gel hydroalcoolique avant de se servir en eau.
 - Des cuillers individuelles sont mises à disposition pour se servir dans les buffets d'entrée.

RESTAURATION (suite)

Restauration des élèves de primaire à compter du 25/01

Les enfants de l'école primaire déjeuneront à des horaires précis.

Ces élèves déjeuneront par classe sur des tables spécialement dédiées pour eux. Ce principe nous permettra de ne pas brasser les élèves sur ce temps de repas.

- Les collégiens déjeuneront soit à 11h10 pour ceux qui n'ont pas cours sur ce créneau horaire ou à partir de 12h selon des horaires de passage et par classe.
- Le contrôle du lavage des mains des élèves avec du gel hydroalcoolique à l'entrée du restaurant par les surveillants sera renforcé.
- Les entrées ne seront plus en libre-service mais seront à choisir parmi les choix proposés sur la ligne de self afin d'éviter le déplacement des élèves et donc le brassage.
- Les fruits, à volonté, seront à disposition sur la ligne de self également.
- L'eau n'est plus distribuée aux élèves, chaque élève apporte sa gourde.
- Un espace de plus d'un mètre entre les élèves au restaurant école collège est assuré par l'aménagement du gymnase en espace pique-nique (120 places, prêt de 60 tables par la ville de Villefranche s/s). Pour des raisons d'hygiène les pique-niques (facturés 4 euros aux familles) sont élaborés et distribués par l'équipe de cuisine qui a été renforcée par l'embauche de 2 personnes. Ainsi la totalité des adultes et élèves du primaire au lycée peuvent déjeuner à plus d'un mètre de distance. Le choix a été fait de ne pas distribuer de pique-nique dans le parc pour garantir la distance de plus d'un mètre entre élèves sans masque. La surveillance de l'espace pique-nique est assurée par les professeurs d'EPS qui ne peuvent plus assurer les activités en intérieur de l'association sportive supprimées pour raisons sanitaires.
- Acquisition de 5 purificateurs d'air subventionnés par la région Auvergne Rhône Alpes.

ACTIVITES PERISCOLAIRES / TEMPS PERI SCOLAIRE

- Maintien des activités (Association sportive et autres) uniquement en extérieur.
- Maintien de l'étude de 16h30 à 17H30 (18h pour le collège) et de la garderie de 17h30 à 18h pour le primaire.

**COVID-19
PROTOCOLE SANITAIRE
RENTREE SCOLAIRE 2020-2021
DU CENTRE SCOLAIRE
NOTRE DAME DE MONGRE**

NETTOYAGE DES LOCAUX

- Nettoyage et désinfection des sanitaires entre 12h et 13h30 et le soir par le personnel habituel de Mongré, et des rampes, poignées, interrupteurs et autres points de contact par une personne supplémentaire.
- Nettoyage en fin de journée par l'équipe de Mongré : désinfection des poignées de portes, des interrupteurs, des distributeurs de gel d'essuie-main et de savon, tables chaises rampes....
- Aspiration les vendredis soirs des locaux.

DEPISTAGE PRECOCE

- Préconisation d'un autotest en ligne pour les adultes de la communauté avant de se rendre à l'école. Guide des consignes générales remis à chacun
- Demande expresse aux parents de contrôler la température des enfants et tout symptôme chaque matin avant le départ pour l'école.
- Dans le cas de symptômes constatés en classe : isolement à l'accueil santé par un adulte (personnel d'éducation, référent COVID) dont les personnels seront équipés avec des consignes spécifiques, et appel des parents.
- Recommandation pour toute la communauté du téléchargement de l'application « TousAntiCovid ».
- Mise en place de tests PCR dans l'établissement proposés aux collégiens et lycéens volontaires et adultes la semaine du 1^{er} mars.

TELETRAVAIL POUR LE PERSONNEL

Mise en place du télétravail pour le personnel réalisant des tâches administratives et comptables ne nécessitant pas de présence sur le site : 4 personnels concernés dont 2 pour lesquelles l'aménagement est définitif. (Le mercredi).

LIMITATION DU NOMBRE DE PERSONNES EN REUNION

Toutes les réunions entre personnels auront lieu à compter du 22 février avec **un maximum de 6 personnes en présentiel**. Acquisition d'une caméra sur pied supplémentaire pour aménager les réunions en mixte présentiel / distanciel.

VENTILATION DES LOCAUX ET MESURE TAUX DE CO2

Les consignes d'aération à la fin de chaque heure de cours sont rappelées par écrit dans chaque salle (cf. aménagement salles de classe et gymnase page 5). Dans le cadre de notre démarche HQE (cf. site de Mongré /Projets transversaux/infrastructure et équipements/Démarche qualité) les salles de cours sont équipées de détecteurs de CO2 permettant des mesures comme préconisées dans le protocole sanitaire.

Impact de l'ouverture des fenêtres sur les taux de CO2 en ppm dans les classes

